

MEUBLES DE LUSSAC

Épisode précédents :

1947 : Société d'ébénisterie de Lussac (SEL), à Lussac-les-Châteaux (Vienne), première pierre de ce qui deviendra le groupe Cardot.

1963 (mai) : création par Cardot de la Société annexe de distribution industrielle (S.A.D.I.) à Loudun :ébénisterie de télévision.

1969 (1^{er} février) : ouverture sur la Z.I. Nord de Châtelleraut de la Société industrielle du Poitou. 100 salariés prévus. Dir. gén. : Toutain. Dir. techn. : Lemais.

? : rachat par Cardot de Mobilier-ébénisterie Boutaud (MEB) à Lussac-les-Châteaux.

? : rachat par Cardot de la S.I.P. de Châtelleraut rebaptisée Société de mobilier du Poitou.

1979 (octobre)

Reprise de la Société d'ébénisterie de Lussac (S.E.L.),
de Mobilier-ébénisterie Boutaud, à Lussac,
et de la Société des meubles du Poitou à Châtelleraut
par la Compagnie française du meuble
(groupe Rochefortaise S.A.).

www.entreprises-coloniales.fr/empire/Cie_frse_du_meuble.pdf

Regroupement sous la dénomination
Meubles de Lussac

CARDOT : ON PRÉVOIT LA REPRISE DE 570 A 580 PERSONNES
LA C.G.T. S'OPPOSE AUX 122 LICENCIEMENTS
(*La Nouvelle République* 86, 4 octobre 1979)

Lors d'une réunion des comités d'entreprise tenue hier, le syndic, accompagné d'un conseiller social, M. de Labrusse, a présenté au personnel du groupe Cardot le plan qui sera soumis au tribunal de commerce, sans doute lundi prochain. Il diffère légèrement des solutions rendues publiques la semaine dernière par le cabinet de M. Monory¹.

Si le tribunal de commerce donne son accord, deux sociétés poursuivraient l'activité du groupe : la S.A.B.D.E.C. dont le siège est à St-Jean-d'Angély, exploiterait en gérance libre l'usine de Loudun, avec de 190 à 200 personnes (soit,

¹ René Monory : maire de Loudun et alors ministre de l'industrie (A.L.).

à très peu près, l'effectif actuel)² ; la Compagnie française du meuble³ exploiterait avec l'assistance du syndic durant trois mois, avant la reprise définitive, les usines de Lussac et Châtellerault, en employant 295 personnes à Lussac et 95 à Châtellerault. Dans l'immédiat, selon le conseiller social et en dehors des préretraites, il y aurait 122 licenciements, pour la quasi-totalité sur Lussac. Les lettres de licenciements seront envoyées demain, et les personnes licenciées seront dispensées d'effectuer leur préavis.

La reprise par la société 3 A, de Lussac⁴, d'une partie des activités, n'est plus envisagée dans l'immédiat. Mais celle-ci conserverait le projet de construire une nouvelle usine au printemps prochain, et d'embaucher ultérieurement. Ce plan est subordonné à une nouvelle aide financière publique en faveur de la C.F.M., qui aurait reçu toutes assurances de ce point de vue. Et aussi, ajoute le conseiller social, qui fait appel à la compréhension de tous, « au retour à un climat social serein... ». De ce point de vue, les espérances risquent d'être déçues, puisque la C.G.T. nous déclarait hier soir ne pouvoir accepter cette solution. « Nous maintenons que l'emploi peut être sauvegardé et même développé. Par conséquent, des actions sont envisagées dès demain matin, après qu'elles auront été arrêtées avec les travailleurs concernés ».

Licenciements chez Cardot (La Nouvelle République 86, 5 octobre 1979)

Du côté des délégués du personnel hier, les réunions se succédaient chez Cardot à Lussac-les-Châteaux. Nous nous faisons l'écho, dans notre précédente édition, d'une décision prise par les syndicats chargés de gérer l'entreprise en difficultés, assistés pour la circonstance par un conseiller social, M. de Labrusse.

Ces réunions du personnel ont pour but de s'opposer à la vague de licenciements prononcée il y a quelques jours et menaçant 150 emplois environ dans différentes usines du département. La Société Cardot emploie à Lussac-les-Châteaux 67 personnes d'un côté (M.E.B.) et 325 de l'autre (S.E.L.) pour la fabrication de meubles et d'enceintes acoustiques. Une autre usine, installée à Loudun*, est spécialisée dans la production des coffrages de téléviseurs ; elle emploie 195 salariés. La dernière, à Châtellerault (fabrication d'enceintes), « tourne » avec 79 employés. Consécutivement au dépôt de bilan et « pour limiter les dégâts », selon le conseiller social, des mesures ont été prises hier avec les responsables de l'entreprise et les syndicats dont voici le détail :

Sur les 195 employés de Loudun, quinze se retrouvent mis en préretraite. À Châtellerault, cinq licenciés et dix mis en préretraite sur 79 salariés. Quant à Lussac, sur les 67 travailleurs de la M.E.B., sept licenciements et sept mises en préretraite et sur le nombre des 325 employés du S.E.L., on arrive à 75 licenciements avec vingt-

² La Société angevine de bois déroulés et contreplaqués (Sabdec) n'a finalement pas repris l'usine Cardot de Loudun dite S.A.D.I. Cette dernière a poursuivi seule, jusqu'à un nouveau bilan début 1987, date où elle employait encore 118 salariés. Elle fut reprise par la CEP 86, constituée par les frères Marot, de Verrières (Vienne), avec une quarantaine de salariés à la fabrication d'enceintes acoustiques et à la construction complète ou partielle de bateaux en polyester. La CEP 86 fut à son tour liquidée en octobre 1993 (A.L.).

³ La Compagnie française du meuble est le numéro deux en France dans le secteur de la fabrication du meuble, avec trois usines (St-Pierre-des-Corps, Erqueville près de Rouen [*sic* : Herqueville (Eure), près de Caen], et Pessac, près de Bordeaux) qui emploient 1.500 personnes. Le meuble Hi-Fi n'entraîne pas jusque-là dans ses productions, mais un contrat de longue durée a été conclu avec la Société Cabasse, de Jeumont (Nord), partenaire jusque là du groupe Cardot, contrat qui a permis de prévoir le maintien de cette activité dans la Vienne.

⁴ Plus exactement la Société Acoustique-Industrie, de Lussac, filiale de la 3A, d'Antibes (A.L.).

huit mises en préretraite.

Selon la C.G.T., le nombre des licenciés porte sur 182 en réalité, 35 d'entre eux ayant la possibilité d'être repris par la société Cabasse, leur préavis effectué. Quant à M. de Labrusse, il tentait, hier, « de sauver quelques cas sociaux pour permettre aux plus défavorisés de conserver leur emploi ».

Au cours de la journée d'hier, la menace pesant lourdement sur les salariés, un minimum d'activité était observé. Et une ombre supplémentaire au tableau des délégués syndicaux et du personnel, « sur vingt délégués, il apparaît que quinze au moins font partie de la charrette ». C'est pour cette raison que l'affaire va être portée devant l'inspection du Travail pour une enquête contradictoire, afin de vérifier s'il n'y a pas de règlements de comptes dans l'air.

Revendications salariales aux Meubles de Lussac (*La Nouvelle République*, 22 septembre 1980)

Dénonçant par ailleurs les « procédés d'intimidation qui font de chacun un suspect », la C.G.T. demande « 300 francs tout de suite pour chaque salarié » de la nouvelle société des « Meubles de Lussac » (ex-Cardot) et des négociations pour « augmenter substantiellement et immédiatement les salaires ».

Elle rappelle que ceux-ci sont « au plus bas et contraignent les familles ouvrières à des privations multiples ».

Reprise chez Couturier mais grève à la C.F.M. (Lussac) (*La Nouvelle République*, 26 novembre 1980)

Les employés des Éts Couturier à Lussac-les-Châteaux ont repris le travail après avoir obtenu 0,50 F d'augmentation de l'heure et le paiement du treizième mois. Mais hier, un nouveau conflit social éclatait à Lussac à la Compagnie française du meuble (ex-Cardot) où, dès le matin, 150 ouvriers sur 218 étaient en grève. Toutefois, le mouvement s'effritait au cours de la journée, ne touchant plus que 70 personnes.

Ces ouvriers demandent l'application d'une nouvelle grille concernant la classification des personnels à compter du 1^{er} novembre. En réponse à cette revendication, la direction propose l'échelonnement de ces qualifications sur plusieurs mois en raison de l'accroissement de la masse salariale, plus 9 % que représente cette nouvelle classification.

Les négociations se poursuivaient hier soir.

DIX LICENCIEMENTS A LA CFM à LUSSAC (*Centre Presse*, 21 décembre 1981)

Malaise, conjoncture économique, restructuration au cours de la semaine passée. Dix employés de la Compagnie française de meubles (ex-Cardot) à Lussac-les-Châteaux ont reçu leur lettre de licenciement. Des informations recueillies : les carnets de commandes semblent pourtant actuellement suffisants et des préretraites à la place de licenciements peuvent être envisagées, les semaines qui suivent apporteront peut être une réponse à ce problème, qui, une fois encore, touche la

cit  lussacoise d j  largement mise   contribution dans le domaine du travail.

ROCHFORTAISE S.A.
A.G.O. du 23 juin 1982
Exercice 1981

MEUBLES DE LUSSAC
Exercice 1981 (en milliers de francs)

Chiffre d'affaires	39.158
Perte nette	504

Malgr  une progression sensible du chiffre d'affaires, l'activit  n'a pas permis d'alimenter convenablement les usines de Lussac-les-Ch teaux et Ch tellerault. Un effort d'investissement important dans les  quipements a  t  fait   Lussac pour tenter de r duire les prix de revient des produits fabriqu s et mieux positionner ceux-ci sur le march  en accroissant les marges commerciales.

Les efforts n'ont pas pu porter leurs fruits en 1981 dans un march  fortement concurrentiel.

Suite :

1982 (juin) : redressement judiciaire de la Cie fran aise du meuble.

1982 (octobre) : rachat des Meubles de Lussac par le groupe Roll (famille Samoun) : 60 licenciements sur 180 salari s   Lussac, maintien de l'emploi   Ch tellerault ( dith Cresson  tant   la fois d put  de cette sous-pr fecture et ministre de l'Agriculture).

1983 (septembre) : Roll en suspension provisoire des poursuites.

1986 (janvier) : reprise par Georges Perrin avec le soutien d' dith Cresson, ministre du Red ploiement industriel.

1986 (octobre) : Perrin en garde   vue.

R occupation du site de Ch tellerault par un magasin Tollens, Hydro Service Concept et Grumm Aff tage

Reprise de Lussac par Mobi-Chrys, soci t  constitu e par l'ancien directeur technique, Christian Dudognon, avec le concours de la soci t  vend enne Royer fr res, des Ouill res (Mervent). Une quarantaine de salari s.

1990 (mars) : d p t de bilan Mobi-Chrys.

Relance par S jalon, de Loudun, rachet e en janvier 1989, apr s faillite, par deux cadres tourangeaux.

1993 (f vrier) : seconde faillite de S jalon. Fermeture d finitive de l'usine de Lussac.